

CAPITALE	ASTANA	NOM OFFICIEL	République du Kazakhstan	
LANGUE(S) OFFICIELLE(S)	Kazakh	SUPERFICIE	2 717 300 km ²	
LANGUE(S) PARLEE(S)	Russe, Turc	POPULATION	14 800 000 hab.	
MONNAIE	Le Tangué (environ 0.00629 €)			
PRINCIPALES VILLES	Almaty (1,129 millions d'habitants) reste un pôle économique et culturel, Karaganda, Atyraou, Aktau, Pavlodar, Tchimkent, Baïkonour			
REGIME POLITIQUE	République, membre de la CEI			
VACCINS	diphtérie, tétanos, poliomyélite, hépatites A et B, typhoïde et méningite conseillés.			
RELIGIONS	Musulmans sunnites, orthodoxes russes, minorité catholique, minorité protestante			

CONSULAT

59, rue Pierre Charron 75 008 Paris Tél : 01 45 61 52 00 Tel : 01 45 61 52 02 Dépôts & Retraits : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h	DELAIS : En jours ouvrables	10 JOURS environ
	VISA	VISA OBLIGATOIRE

TOURISME

1 passeport valable + de 6 mois après retour prévu
 1 formulaire online
 1 photo
 1 réservation d'hôtel avec le parcours de votre séjour

Visas double, triple ou multiple entrées: lettre d'invitation contenant le numéro d'enregistrement de celle-ci, émis par le Département du service consulaire du Ministère des Affaires Etrangères du Kazakhstan (si vous n'avez pas la possibilité de recevoir l'invitation, vous pouvez contacter, pour l'obtenir, une société ou une agence touristique kazakhstanaïse)

AFFAIRES

1 passeport valable + de 6 mois après retour prévu
 1 formulaire online
 1 photo
 1 lettre de société détaillée, précisant le motif du voyage.

Visas double, triple ou multiple entrées: lettre d'invitation contenant le numéro d'enregistrement de celle-ci, émis par le Département du service consulaire du Ministère des Affaires Etrangères du Kazakhstan (si vous n'avez pas la possibilité de recevoir l'invitation, vous pouvez contacter, pour l'obtenir, une société ou une agence touristique kazakhstanaïse)

TARIFS

Affaire :
 Simple entrée – 3 mois : 60.00 €
 Double entrée – 3 mois : 90.00 €
 Triple entrée – 6 mois : 105.00€

Tourisme :
 Simple entrée : 30 €
 Double entrée : 60 €

REMARQUES

Citoyens étrangers, nous consulter

Document à joindre
à toute commande

B O N D E C O M M A N D E V I S A

▼ Inscrire ci-dessous le ou les Pays de destination

Informations Voyageur

M. Mme Melle

Prénom

Nom

N° Passeport

Nationalité

Téléphone

Mail

Commentaires

Informations Facturation / Livraison

Société

Adresse

Code Postal

Ville

Contact

Téléphone

Mail

Code Imputation¹

► Délai : Normal Urgent Attention, si aucune case n'est cochée, le type de course par défaut est Normal

► Type de visa demandé : Tourisme Affaire

Date de Retour SOUHAITÉ du passeport²

Date de DÉPART du voyageur

Fin de Mission (Réservé Axiome Visa)

Réservé à Axiome Visa

Pays de destination	Dépôt	Retrait	Frais
Total			

▼ Règlement Chèque

Tarifs & options	Montant	Choix
Prestation		
Supplément Urgence		
Dispo Bureau		
Enlèvement Paris		
Livraison Paris		
Recommandé		
Chronopost		
Chronopost International		
Aéroport ^{9h / 18h}		
Aéroport Week end et hors bureau		
Total		

14, avenue de Bourgogne
78450 VILLEPREUX - FRANCE
Téléphone : 01 34 61 03 91
Fax : 01 34 61 01 53
contact@axiomevisa.fr
www.axiomevisa.fr

Date et signature :

J'accepte les conditions Générales de Vente
(dernière page du document)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

• 1 Service

AXIOME VISA (Groupe 4V services) réalise toutes les démarches, formalités administratives ou juridiques, prestation standard ou sur mesure, et met en œuvre tous les moyens pour satisfaire ses clients et leur faciliter l'obtention de leur Visa.

• 2 Responsabilité

Compte tenu de sa position intermédiaire entre ses clients et les organismes ou administrations, AXIOME VISA ne peut être tenue pour responsable du résultat des démarches entreprises, ni des conséquences d'éventuels incidents, retards, contretemps, pertes ou détériorations des documents confiés ou obtenus qui pourraient survenir à un moment quelconque et y compris lors de l'acheminement.

En aucun cas, la responsabilité de AXIOME VISA ne pourra être engagée.

En tout état de cause, la responsabilité de AXIOME VISA ne saurait excéder le montant de la prestation concernée.

• 3 Devis

Un devis peut être fourni à titre indicatif. Un devis précis peut être fait à l'examen direct des documents à traiter. Toutefois, les frais à engager auprès des organismes ne sont communiqués qu'à titre indicatif (voir paragraphe 5 concernant les frais).

• 4 Les Prix & Les Tarifs

Les prix des tarifs consulaires et des prestations, publics ou spécifiques, sont indicatifs et susceptibles de modifications.

Toutes prestations supplémentaires (téléphone, télécopie, expédition, enlèvement, livraison, conseil, secrétariat, etc) seront facturées en sus, suivant le tarif en vigueur.

• 5 Les Frais

Aucune avance des frais administratifs ou consulaires ne sera faite par AXIOME VISA.

Tous les moyens seront mis en œuvre pour exécuter la mission confiée dès réception d'un acompte de 50% sur les frais à engager.

AXIOME VISA n'est pas responsable des variations sans avis préalable de ces frais. Les avances de frais sous quelque forme que ce soit (acompte, dépôt, provision ou autre) ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une rémunération ou d'un escompte.

• 6 Commande

Compte tenu des délais d'intervention particulièrement courts qui sont souvent demandés, les ordres ou commandes, passés à AXIOME VISA, peuvent l'être tout aussi bien par téléphone que par mail, télécopie ou courrier. AXIOME VISA, à l'examen de la demande, se réserve le droit de refuser la commande. Toute commande, même orale, entraîne l'entière acceptation des présentes conditions générales de vente.

• 7 Le Délai

Tout délai ne peut être communiqué qu'à titre indicatif et ne peut s'entendre qu'à partir du moment où AXIOME VISA a réceptionné, de son client ou de son intermédiaire (Employeur, Correspondant-Dépositaire, Agence de voyages, Transporteur, Transitaire ou autre) tous les documents nécessaires à l'exécution de la mission confiée, y compris le règlement.

• 8 Clause Pénale

De convention expresse, le défaut de paiement de nos prestations et des éventuels frais à réception de factures entraînera l'exigibilité, à titre de dommages et intérêts et de clause pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, avec un minimum de 20 euro, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires et de recouvrements éventuels. Cette somme sera due même si l'obligation principale a été en partie exécutée.

• 9 Election de juridiction

En cas de litige entre AXIOME VISA et ses clients ou correspondants- dépositaires régionaux, le Tribunal de Commerce de Versailles sera seul compétent.